[illegible]

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera reçu à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de [illegible] lignes, pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PITTSBURGH, CINCINNATI, LOUISVILLE et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capitaine *Morehead*, ayant une partie de son fret, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNÉ & BECKWITH.
20 mars. Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR PITTSBURG.

Le bateau à vapeur neuf, SENATOR, capitaine Green, est maintenant en chargement, et partira pour le port susdit. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
20 mars YORKE, MACALESTER & CO.

POUR LOUISVILLE et CINCINNATI.

Le bateau à vapeur de première classe CALEDONIA, capitaine HALL, ayant une partie de son chargement engagée, sera expédié pour les susdits ports. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
10 mars YORKE, MACALESTER & CO.

POUR LA MOBILE. (*Paquebot régulier.*)

La goëlette neuve LOUISIANA, fine voilière et doublée en cuivre, capt. A. SMITH, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au [illegible], ou à
4 avril TOURNÉ & BECKWITH, Nouvelle Levée, no. 15.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, CAROLL, capitaine Cox, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
3 avril HARRISON, BROWN & CO.

POUR BALTIMORE.—(*Paquebot régulier.*)

Le beau brick neuf CANADA, capitaine White, partira mercredi, 4 du courant, et peut prendre un peu de fret. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
3 avril HARRISON, BROWN & CO.

POUR TABASCO.

La goëlette fine voilière SWAIN, capitaine GREEN, est maintenant en charge pour le port susdit, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
2 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR PHILADELPHIE.

Le paquebot régulier, EDWARD BONNAFFE, capit. Malcom Campbell, est maintenant en déchargement, il pourra dans quelques jours, prendre un chargement de sucre, au haut ou au bas du fleuve. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
3 avril SAM. C. BELL, rue du Canal, No. 81.

POUR BOSTON. (*Paquebot.*)

Le brick fin voilier et doublé en cuivre, LAGRANGE, capit. Coffin, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu.—Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
31 mars STETSON & AVERY.

A FRETER.

Le brick AL ELVIRA, capitaine Grave. S'adresser à WM. G. HEWES,
31 mars rue du Camp, No. 9.

POUR BALTIMORE.

Le brick ELIZA-ANN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bonner, a besoin de l'équivalent de 100 barils pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
30 mars J. W. ZACHARIE & Co.

On a besoin d'un navire tirant peu d'eau, pour l'expédier à Tabasco, s'adresser à
A. QUERTIER & BOUTIN,
30 mars rue St. Louis No. 26.

POUR LA HAVANE. (*passage seulement.*)

Le brick Espagnol MANUELITA, doublé et chevillé en cuivre, Capit. Morell, il partira pour la Havane vendredi, pour passage s'adresser à bord au Capitaine, ou à
I. STEVANELI & COURVAL,
29 mars Nouvelle-Levée No. 6.

POUR TABASCO.

La goëlette TALMA, doublée et chevillée en cuivre, prête à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à
28 mars J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais, fin voilier, NIMROD, doublé en cuivre, capitaine BARRETT, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
STETSON & AVERY,
28 mars rue du Camp, No. 31.

POMR PHILADELPHIE.—(*10 Avril.*)

Le beau paquebot JOHN SERGEANT, capt. VANDYKE, a la majeure partie de son chargement engagée, et partira le jour annoncé ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
SAML. C. BELL,
27 mars. No. 81, rue du Canal.

POUR BOSTON. [illegible]

Le beau navire paquebot, MAJESTIC, doublé en cuivre, capt. M'LELLAN, ayant la majeure partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, vis-à-vis le poteau No. 66, ou à
26 mars STETSON & AVERY.

POUR NEW-YORK. *Nouvelle Ligne.*

Le navire ALABAMA, (paquebot du 8 avril), capitaine Greenwood, sera prêt à recevoir un chargement le 27 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à
24 mars WM. G. HEWES.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick, fin voilier, SOCORRO, doublé et chevillé en cuivre, capitaine F. Torras, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou aux consignataires rue Dumaine, No. 17.
29 mars—3

A FRETER.

Le beau brick MARGARET, capitaine [illegible], peut porter environ 900 boucauts de sucre, s'adresser à WM. G. HEWES,
20 mars rue du Camp, No. 9.

POUR ARRANSAS. (Texas.)

La belle goëlette, NATIVE, capitaine W. Kerr, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le ferry, ou à
9 mars [illegible] W. COLLINS, [illegible] de la Levée.

A VENDRE OU A FRETER.

La belle goëlette neuve, BONITA, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore, est prête à partir, des meilleurs matériaux ; elle tire peu d'eau et a une belle [illegible].
S'adresser à
20 fév HARRISON, BROWN & CO.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, [illegible], AJAX et BOURNE, forment la présente [illegible]. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens des navires.

Le brick AJAX, est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour frêt, ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à
J. W. ZACHARIE & Co.

TRAITES sur Paris, à vendre par
F. PERRET, rue Toulouse No. 62.

GENIÈVRE DE HOLLANDE.—92 pipes en débarquement du navire Majestic, de Boston, à vendre par STETSON & AVERY,
rue du Camp, No. 31.

LIGNE DES PAQUEBOTS

[illegible] entre cette ville et New-York, [illegible] la ligne Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire LOUISVILLE, capitaine Palmer.

De la N. Orléans.	De New-York.
20 novembre,	[illegible] octobre,
5 février,	[illegible] décembre,
20 avril,	15 mars,
5 juillet,	20 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire NASHVILLE, capitaine, Rankin.

De la N. Orléans.	De New-York.
5 décembre,	20 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	20 mars,
20 juillet,	15 juin,
5 octobre,	20 août.

Navire NATCHEZ, capitaine Rees.

De la N. Orléans.	De New-York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	20 janvier,
20 mai,	15 avril,
5 août,	20 juin,
20 octobre,	15 septembre.

Navire MOBILE, capitaine Pratt.

De la N. Orléans.	De New-York.
5 janvier,	20 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	20 avril,
20 août,	15 juillet,
5 novembre,	20 septembre.

Navire HUNTSVILLE, Capt. Brobdarn.

De la N. Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	20 février,
20 juin,	[illegible] mai,
5 septembre,	20 juillet,
20 novembre,	15 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 300 tonneaux. Ils tirent peu d'eau, ayant été construits à N.-York, seulement pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ce commerce, qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux à vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

7me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 21 Avril.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
[illegible]	"	"	500	[illegible]
[illegible]	"	"	200	1,000
[illegible]	"	"	100	1,200
150	"	"	20	[illegible]
160	"	"	10	[illegible]
624	"	"	5	3,120
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS.

Billet Entier...................... $ 4
Demi Billet........................ 2
Quart de Billet.................... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de [illegible] PIASTRES ;—[illegible].
30 mars J. B. PAGET, *Directeur.*

Le soussigné ayant été nommé par la Cour des Preuves, curateur de la succession de John R. Fletcher, décédé, prévient les personnes qui pourraient devoir à la dite succession de payer entre ses mains, au bureau de Thompson & Grant, rue de la Levée, No. 4, et tous ceux qui auraient des réclamations contre la dite succession, devront lui présenter leurs titres de créance.
28 mars—10 PATRICK THOMSON.

PIANO FORTE. Un bon piano, forte à queue, de Thomkinson, à vendre à bon marché. S'adresser à [illegible] DUCONGE,
1 mars encoignure Chartres & Conti.

CALIGRAPHIE

SYSTÈME CASTÉRIEN.

MR. DOLBEAR engage les Messieurs et les Dames de la Nouvelle-Orléans, à venir visiter son établissement, encoignure des rues de Chartres et Conti, No. 92, afin de voir les progrès remarquables des personnes depuis l'âge de 8 jusqu'à 45 ans qui ont pris des leçons de lui.

N. B. La méthode qu'on emploie pour montrer aux dames, leur donne une écriture [illegible], [illegible] de [illegible]. Elles peuvent aller prendre leurs leçons à son établissement, ou les recevoir chez elles. [illegible]

Les classes sont disposées pour le jour et la soirée de manière de faciliter [illegible] [illegible].

☞ Cette semaine, il commencera de nouvelles classes.

N. D. réfère le public aux [illegible] dont les [illegible] ont [illegible] son établissement. Son Exc. le gouverneur *Roman ; D. Prieur*, maire de la ville, Rév. Évêque *L. De Neckere*, Rév. *T. Clap*, Rév. *J. Moni, L. D. Duncan, J. A. Maybin, H. Cecilia, [illegible]*, Rév. *Mr. Nash.* 3 avril—15 Jun.

CHOUX.—300 barils Choux de [illegible], en bon ordre. S'adresser à
WM. H. IRELAND,
Encoignure des rues des Magasins et [illegible],
26 mars Faubourg Ste. Marie.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre à leur magasin, encoignure des rues de Chartres et St. Pierre,

Chataignes, Noix et Noisettes ; Thon mariné, Olives farcies, Champignons, Pâtés de toutes espèces, Saucissons de Lyon et de Marseille ; Truffes à l'huile, Lentilles, Moutarde de Maille et de Londres ; 20 caisses Limons [illegible] ; 800 boîtes Sardines, à l'huile et au beurre en boîtes et en demi-boîtes, de Nantes et de Lorient, Amandes à la princesse, coque tendre ; 1200 Paniers couverts ; Absynthe, Eau sorte cristalisée, Kirchwasser, Marasquin de Zara, Ratafia de Grenoble, Curaçao de Hollande, et autres liqueurs assorties ; Fromage de Gruyère, de pâte grasse, de Goshen, de croûte rouge ; 100 caisses et demi caisses Raisin en grappes ; Vin en caisses, diverses qualités.

Ils ont aussi en magasin : Sucre, café blanc de baleine, chandelles de suif, [illegible] et tous les articles qui concernent la Boulangerie, qu'ils vendront en gros et en détail.
19 mars CLAPIER & BIGOUR.

200 SACS café vert de la Havane, récemment reçus, à vendre par THAYER, [illegible] & CO.
19 mars [illegible] rue des Magasins, No. 40.

WHISKY.—Vieux [illegible] barils vieux Whiskey de Monongahela, 20 demi-barils dito, en débarquement du bateau à vapeur Henry Clay, à vendre par
TOURNÉ & BECKWITH,
17 mars Nouvelle Levée, No 15.

[illegible] HOVEY est prié de se présenter chez M. F. Perret, rue Toulouse, No. 62.
17 mars

VITRES.—[illegible] demi caisses de VITRES assorties, de 8 sur 10 et 10 sur 12. de Philadelphie, à vendre par YORKE, MACALESTER & CO.
17 mars

REÇU et à vendre par les soussignés, un nouvel approvisionnement de plumes de Perryans, cire à cacheter Hollandaise, rouge et noire, do. do. Allemande, 1re. qualité. E. JOHNS & CO.,
Rue de Chartres, No. 113, et encoignure des rues du Camp et de la Commune. 15 mars.

LETTRES de Change sur New-York, Boston, la France et Londres, à vendre par
15 mars THEO. NICOLET & CO.

300 [illegible] CAFÉ vert, de la Havane, à vendre par HARRISON, BROWN & CO.,
10 mars rue Royale, No. 117.

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par
20 mars I. MAGER.

[illegible] pour Huile et 100 caisses Blanc de Baleine, de qualité supérieure, en débarquement du navire Majestic, de Boston, à vendre par
23 mars STETSON & AVERY.

A VENDRE.—En débarquement du navire les Trois Sœurs, 4 caisses SANGSUES choisies, de première qualité, à vendre à la pharmacie du soussigné, au coin des rues Royale et St.-Pierre.
23 mars FORESTIER.

LES soussignés offrent à vendre les Marchandises suivantes, savoir : 100 balles Toile de Russie écrue, et 25 do. blanche, ayant droit au drawback ; 84 do. du pays, 4-4, et 100 do. 3-4 ; 10 do. blanche, à draps de 10 pou. et de large ; quelques balles de batiste royée.

VINS.—200 quarts et 100 [illegible]. Malaga sec ; 60 quarts vieux Madère de San Lucar et de Sicile ; 60 caisses Savon de Castille ; 70 barils Aloès ; 100 demi-caisses Chocolat ; 400 sacs Salpêtre ; 120 caisses Blanc de Baleine.
23 mars LINCOLN & GREEN.

CORDES D'EMBALLAGE, &C.—1000 rouleaux Cordes d'emballage du Kentucky, 100 balles fil à voile, [illegible] en barils, Papier de paille pour enveloppe. A vendre par
YORKE, MACALESTER & CO,
23 mars rue du Camp, No. 65.

WM. G. HEWES, rue du Camp, No. 9, a à vendre,

240 pièces Toile à voiles de Russie, 300 do. Toile à draps de Russie, 100 do. Nankin, 300 barillets Vin de Malaga, 100 do. Eau de vie d'Espagne, ayant droit au drawback ; 70 pièces Dundee, 10 balles Toile à draps de 5-4, 10 do. Toile à voiles, 90 balles et 35 caisses Cire blanche, 5 caisses Peiles, 25 do. Harnois, 15 do. Bougies de diverses grandeurs ; 4 malles Mouchoirs de Madras, 80 caisses Blanc-de-Baleine, 8 do. Gingembre, 160 do. Raisins, 20 sacs Amandes, 100 do. Sucre Café, 25 barillets Tabac manufacturé, 25 do. Salpêtre raffiné, 100 do. Clous coupés, 3 pipes Genièvre Imitation Hollande, 10 barils Alcohol, 40 do. Huile d'ainor, 70 barils Riz, 120 Barres de grillages, 2 grands Drays, [illegible] quarts de barriques Vin de Madère. 17 mars

WM. FADEUILHE & CO. Marchands tapissiers, rue de la Douane, No. 66, ayant acheté le fond de M. West, tapissier, l'ont augmenté d'un large et riche assortiment de papiers et bordures pour appartements, ainsi que franges et galons en soie, ornements dorés, pour confectionnement de rideaux et draperies de salon, récemment importés de Paris.

Le sieur Wm. Fadeuilhe, par son expérience des grands travaux qu'il a exécutés à Paris, et depuis quelques années, à Washington, capitale des Etats-Unis, sollicite l'encouragement des dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, ainsi que des citoyens qui auraient besoin de faire faire des rideaux et draperies, tapis, sofas, chaises, bergères, ainsi que tout ce qui appartient à la partie du tapissier ; les personnes de la campagne qui auraient besoin de matelas en crin et en mousse, ainsi que lits de plume et tout ce qui appartient à la partie de tapissier en général, sont priées de venir à notre établissement, où nous pouvons déterminer de vendre à un prix modéré. Références, MM. Albin Michel, vice-consul de France ; Dominique Bouligny ; Carleton ; W. Montgomery ; Jaudon, caissier de la banque des Etats-Unis. 15 mars.

MAGASIN A BON MARCHÉ.

Le soussigné offre à vendre aux dames de la ville et aux habitants, un bel assortiment de marchandises de [illegible] ; de blanche pour doublures, des [illegible] ; [illegible] brochée et mouchetée en différentes couleurs, &c. &c., pour les Messieurs un joli assortiment d'étoffes convenables pour le printems, pour pantalons et pour gilets, &c. &c.
15 mars A. GILLY, rue Conti, No. 30.

A VENDRE.—117 sacs CAFÉ de la Havane, première qualité. S'adresser à
J. CHALARON,
20 fév.—[illegible]

312 CAISSES chandelles de suif, de première qualité, de la manufacture de James [illegible] & Co., en débarquement du navire John Sergeant, à vendre par W. G. HEWES,
26 mars No. 9, rue du Camp.

SUCRE.—148 boucauts qualité supérieure, sur une habitation, à un mille au-dessous du Détour, côté droit du fleuve, à vendre par
12 mars DUCROS & MORPHY.

659 BARILLETS clous coupés et pointes, reçus par le navire John Sergeant, à vendre par Wm. G. HEWES,
26 mars No. 9, rue du Camp.

MACHINE A VAPEUR.—La machine du bateau à vapeur Orléans, est offerte en vente à bas prix. S'adresser à bord du Senator. 24 mars

A VENDRE.—Un assortiment de FAÏENCE, propre aux marchés du Mexique, reçu par le Birkby, de Liverpool, à vendre par V. AICARD,
30 mars No. 27, ancienne Levée.

AMANDES.—30 balles amandes, récemment reçues, à vendre par
TOURNÉ & BECKWITH,
26 mars Nouvelle-Levée, No. 15.

Mme. FANNY FRYER, a l'honneur d'annoncer son changement de domicile, son magasin est maintenant No. 109, toujours rue Royale, entre Orléans, et St. Pierre. Elle a une grande variété de chapeaux de paille et d'autres objets de nouveauté, et elle attend par les premières arrivages de France un grand assortiment d'articles de dernier goût.

Elle se propose [illegible] à mériter la continuation de la confiance [illegible].
14 mars

[illegible] nouveaux de Paris, rue de Chartres No. 90.

ALEX. PAYA, revenu de France, offre à vendre un joli assortiment de bijouterie en or et do. rée, parfumerie fine, quincaillerie do., parapluies, ombrelles, porte-feuilles, nécessaires de femmes, [illegible], ciseaux, corbeilles à ouvrages en bois de Spa, papier français, gravures et lithographies en tous genres, librairie, sujets d'histoire, romans, tableaux modernes, et une infinité d'objet de fantaisie. 1 mars

REÇU de France, par le Salvin, venant du Havre, et à vendre par L. CHOISNE, parfumeur, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, un grand assortiment de parfumerie 1re. qualité, consistant en : 290 [illegible], crême de perse, pois bleus et verts ; 100 douzaines régénérateur de cheveux ; 400 douzaines pommade [illegible], assortie de dix odeurs différentes ; 175 [illegible], flacons nouveaux huile antique pour les cheveux, et [illegible] pour le mouchoir ; eau de vie de Lavande double et ambrée ; de très jolies parfumeries de tout genre, dans des vases et flacons nouveaux ; des crêmes de savon, d'amande et autres, en boîtes cristal et porcelaine ; crême de concombre et de limaçon, très fraîche.

Na. Tous ces articles, qui sont de très qualité, seront vendus à des prix très modérés.

Les crêmes de perse et les pommades, sont contenues en étain et avec de très jolies étiquettes. 21 fév.

A VENDRE par le soussigné, Bretagnes françaises, larges et étroites, ayant droit au *drawback* ; vin rouge de Médoc en barriques, de l'année 1827 ; idem en caisses de 12 bouteilles, de Las Cases, Léoville et St. Julien (Médoc) de 1827 ; Bouchons pour bouteilles, en sac d'un millier et cinquante ; Vin rouge en caisses de 12 bouteilles, Gruau-Larose ; Liqueurs fines aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles ; Vin blanc en tierçons ; Chaudières à sucre assorties, et Gueules de fourneaux ; un Moulin complet pour sucrerie. 9 mars J. B. LABATUT.

VIN DE MADÈRE, 1 pipe, 13 demies, 9 quarts et 20 huitième de pipe, vieux Madère, L. P. de qualité supérieure, reçus par le navire Triton, de Madère, à vendre par J. W. ZACHARIE & CO.
9 mars rue Bienville, No. 60.

SUPERBES BAROUCHES.—Les soussignés ont reçu par le navire Talma, une élégante Barouche pour quatre chevaux, considérée comme la plus belle qui ait été importée à la Louisiane. Les amateurs sont invités à venir l'examiner.

Aussi, un assortiment de VOITURES.
8 mars M. WALTON, rue de la Douane.

CUIRS.—308 cuirs de bœufs préparés aux marchés de l'ouest, à vendre par
9 mars STETSON & AVERY, rue du Camp.

5 BOUCAUTS Teinture de Madder, à vendre par YORKE, MACALESTER & CO.
5 mars

CAFÉ.—150 sacs beau Café de la Havane, en débarquement de la goëlette Félicie, à vendre par
6 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par
8 fév. LINCOLN & GREEN.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.* Mardi, 24 avril 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu James M'Karaher, une Négresse nommée Diana, âgée d'environ 55 ans, borgne.

Conditions : comptant.—Par ordre de la cour.
22 mars. MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 17 avril, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de feu William Blunt, savoir : Rose, négresse âgée d'environ 22 ans, blanchisseuse et repasseuse ; Kelly, mulâtresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique ; Sam, mulâtre âgé d'environ 30 ans, barbier et domestique ; Daniel, nègre âgé d'environ 35 ans, journalier ; Claiborne, nègre âgé d'environ 24 ans propre à toute espèce de travaux. Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des curateurs, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE,
16 mars Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 fév

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 20 avril 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Chelanie Filiosa, décédée épouse de Mr. L. R. Charbonnet ; Un lot de terre situé au faubourg Delord, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Gaiennié, et ayant 30 pieds de face à la première, sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière. Un autre lot de terre, attenant au précédant sur la rue Tchoupitoulas, et ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur ; Un autre lot de terre, attenant aux deux précédents sur la ligne du fond, et ayant 40 pieds de face à la rue Gaiennié sur 180 pieds de profondeur ; le tout mesure française.

Conditions : un quart comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés par Felix de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 20 mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 24 Avril 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour la succession de feue MARIE DEABONNE veuve de feu Guillaume Bénite, les esclaves et propriétés ci-après ; savoir : TOM, nègre Africain âgé d'environ 60 ans, adonné à la boisson ; JACQUES, âgé d'environ 45 ans, bon charretier depuis longtems dans le pays ; GABRIEL, nègre créole âgé d'environ 45 ans, charretier et conducteur ; PROSPER, nègre créole âgé d'environ 24 ans, bon charretier, cuisinier et domestique de maison ; ASPASIA, négresse Africaine, depuis son enfance dans le pays, bonne cuisinière et blanchisseuse, bonne domestique de maison, âgée d'environ 38 ans ; LUCY, négresse Américaine âgée de 27 ans, blanchisseuse, bonne domestique de maison, un peu cuisinière, avec ses deux enfans nommés MOSES, âgée d'environ 6 ans et GRANDE, âgé d'environ 2 ans ; LOUISE, négresse âgée d'environ 20 ans, cuisinière et blanchisseuse, bonne domestique de maison.

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,

Un LOT de terre situé en cette ville, à l'encoignure des rues St. Louis et Bourgogne, ayant 85 pieds 7 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 97 pieds de profondeur et face à la rue St. Louis (le tout mesure française) avec tous les bâtiments qui sont dessus, le dit lot de terre est borné du côté de la rue Bourgogne par la propriété du Dr. Heriot, et du côté de la rue St. Louis par celle de A. M. Mercier.

CONDITIONS : les esclaves à comptant et le reste à 6 [illegible] mois de crédit, et le lot de terre à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Octave de Armas, Not. Pub., aux frais des acquéreurs.
31 mars.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu Charles Geupord, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de la dite succession, ne serait point homologué, et le curateur déchargé de ses fonctions.—Par ordre de la cour.
4 avril MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Jonathan Davis, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettre de curatelle à la succession de feu Peter Howard décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. MARTIN BLACHE,
4 avril régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Alonzo Burnabeu, ou à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire du dit défunt ne serait point homologué, et le curateur déchargé de ses fonctions.
Par ordre de la cour.
27 mars MARTIN BLACHE, Register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Theophile Moberty a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Hurey Hagon, h. de c. l. ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
16 mars MARTIN BLACHE, régister.

$20 DE RECOMPENSE.

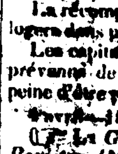

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin de Février dernier, le nègre nommé GEORGE, de la taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, parlant le français et l'anglais. Il a le regard sournois, une grosseur à la mâchoire, robuste, et très intelligent. Il était vêtu lors de son départ d'une veste de casimir blanc gris, d'un pantalon de drap bleu et d'une casquette de cuir ciré. Il vendait, depuis huit mois, de la faïence par les rues.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet état.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis d'après la rigueur des lois.
[illegible] avril—15 NIC. TREMOULET.

☞ La Gazette de Bâton Rouge et le Vicksburg Register, (Miss.) sont priés de publier cet avis pendant une semaine.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

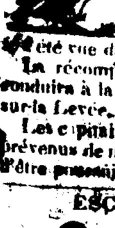

S'est absentée lundi matin, 26 mars, de chez son maître, la négresse américaine nommée AGNÈS, taille de cinq pieds et quelques pouces, parlant un peu français, depuis 18 mois dans le pays, figure un peu rougeâtre, assez bien faite. Elle était vêtue d'une robe d'indienne olive à fleurs. Cette négresse a été vue dans la rue Girod, faubourg Ste. Marie.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira à la geôle, ou bien chez son maître, No. 60, sur la Levée, ou No. 18, sur l'Esplanade.

Les capitaines des bâteaux à-vapeur, et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon les lois. 2 avril—3

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

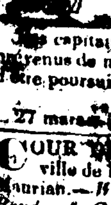

UNE récompense honnête sera donnée à celui qui mettra dans une des geôles de cet État, ou remettra au soussigné, la négresse nommée HENRIETTE, taille de quatre pieds cinq ou six pouces, parlant l'anglais et le français, figure douce, grosses lèvres ; elle avait une faible corpulence.

Les capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon les lois.
27 mars—[illegible] ED. FORSTALL, rue Madison, No. 7.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. C. Mauriau.—*Wm. F. Courtenay* contre *les créanciers de Brydea & Courtnay et de Wm. F. Courtnay & Co.*—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'office de C. Pollock, notaire public, lundi, 16 du présent mois, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Par ordre de la cour.
4 Avril—3 F. BUISSON, Dép. Greffier.

J. B. PUTNAM,
DENTISTE, rue du Canal, No. 27.

ON le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi.

N. B. Il sera absent, pendant le mois de mars, devant aller à la Mobile à cette époque.
26 nov—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 21 avril prochain, à la bourse de Hewlett, en cette ville, à midi, par ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse Jefferson, les propriétés suivantes, dépendantes de la succession de feu Valedoré, savoir :—

BIEN-FONDS :

1°. Une habitation située sur le chemin de la Métairie, à deux lieues de cette ville, mesurant 2 arpens de face de chaque côté du Bayou de la Metairie, sur 10 arpens de profondeur au Sud, et s'étendant en profondeur au Nord jusqu'au lac Pontchartrain : ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

ESCLAVES :

1°. Etienne, nègre créole, âgé d'environ 28 ans, charretier et domestique, boiteux, bon sujet.

2°. Manuel, nègre créole, âgé d'environ 16 ans, bon domestique et bon sujet.

3°. Basile, Africain, âgé d'environ 50 ans, nègre de chamue.

4°. Marie, négresse créole, âgée de 20 ans, bonne blanchisseuse et un peu cuisinière, avec son enfant, Janvier, de 2 ans.

5°. Henriette, négresse créole, âgée de 20 ans, domestique de maison.

Conditions : L'habitation payable à 1, 2 et 3 ans ; les esclaves à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction de la venderesse et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés au greffe d'Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 mars—5:1ps

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, il sera vendu le 30 d'avril prochain, à la bourse de Hewlett, à midi précis,

Un Terrain et Maison,

dépendant de la succession de feu Jean Elliot, situés à l'encoignure des rues Bourbon et Ursulines, à l'angle O. N. O., ayant soixante pieds de face à la rue Bourbon, sur quatre-vingt-dix de profondeur, face à celle des Ursulines. Sur ce terrain se trouve une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de huit appartements, avec une cuisine en mauvais état, poteaux en terre et couverte en pieux.

Conditions.—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, divisés en coupons, à la convenance des héritiers, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

☞ Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, seront passés pardevant Louis II. Féraud, notaire public. 30 mars—1.ps

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 9 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, HUIT TERRAINS de valeur, situés rue Philippa, et formant l'encoignure des rues Philippa, Gravier et du Cirque, savoir : le Terrain No. 1, rue Philippa, à 124 pieds de l'encoignure Gravier, mesure 24 pieds 1 pouce de face, sur 97 pieds 4 pouces de profondeur d'un côté, 96 pieds 10 pouces de l'autre, et 27 pieds dans le fond ; le No. 2 mesure 24 pieds 12 pouces de face rue Philippa, sur 90 pieds 10 pouces de profondeur d'un côté, et 86 pieds 8 pouces de l'autre ; le No. 3, formant l'encoignure Gravier et Philippa, mesure 31 pieds 4 pouces de face sur 101 pieds 6 pouces à la dernière ligne, 100 pieds sur la ligne à l'opposée, et 14 pieds 8 pouces dans le fond ; les Nos. 4, 5 et 6, contigus, mesurent chacun 24 pieds de face rue Gravier, sur 100 pieds de profondeur ; le No. 7 est situé à 18 pieds de l'encoignure du Cirque, et mesure 22 pieds de face, rue Gravier, sur 108 de profondeur ; le No. 8, contigu, forme l'encoignure des rues Gravier et du Cirque, et mesure 18 pieds de face à la première rue, sur 110 de profondeur à la seconde ; 108 pieds de profondeur sur la ligne à l'opposée, et 36 pieds 4 pouces dans le fond.

Aussi : Deux autres TERRAINS formant l'encoignure des rues Philippa et Hevia ; le No. 1, formant l'encoignure, mesure 22 pieds de face à la première rue, sur 95 pieds 8 pouces à la dernière ; le No. 2, contigu, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Philippa sur 96 pieds 8 pouces à la dernière. On verra plus amplement la description de ces terrains sur le plan exposé à la Bourse.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de terme, en billets par coupons, endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les bâtisses qui se trouvent sur ces terrains ne seront pas comprises dans la vente, et seront emportées quinzaine après. 2 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 14 avril prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans, les propriétés suivantes dépendantes des biens de communauté entre feue Marie B. Williams, femme de Jz. Vance, et le dit James Vance, savoir : Deux ESCLAVES de prix, acclimatées ; Hannah, âgée de 24 ans, et Judith, de 26 ans. La première est bonne cuisinière, et la seconde est bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison ; ils sont bons sujets et garantis.

Aussi au même lieu et à la même heure, tout un ILET DE TERRAINS, No. 13, borné par les rues Jackson, Jersey, des Lauriers et Philippe, au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, ayant 200 pieds de face à la première rue, 200 à la seconde, 200 à la troisième et environ 200 à la dernière, mesure française.

Aussi un autre TERRAIN, No. 63, dans le même faubourg, mesurant 60 pieds de face sur la rue Rousseau, entre les rues Coffre-Panis et Philippe, sur 150 pieds de profondeur, mesure française.

Aussi un autre TERRAIN, No. 7, dans l'Ilet No. 14, situé dans les Communes entre cette ville et le faubourg Ste. Marie, encoignure Jackson et Villeré, ayant 60 pieds à la dernière, sur 120 de profondeur.

Aussi, un autre TERRAIN, No. 8, même îlet et position, ayant 60 pieds de face à la rue Villeré, sur 120 de profondeur. Aussi : 12 actions des "Merchants Insurance Stock : un cheval et un dray.

Conditions : comptant. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, notaire. 8 mars

AVIS.—J'ai l'honneur d'informer le public que M. Jos. GIRARD fils, de la maison de JH. GIRARD fils, rue Royale, No. 185, entre les rues St. Pierre et Toulouse, vient d'être nommé agent du COLLÈGE STE. MARIE, comté de Perry, Missouri. Toutes personnes en rapport avec ce Collège, pour des enfans qui y sont déjà, ou que l'on voudrait y placer, pourront s'adresser audit Mr. Girard, chargé de traiter les affaires de l'établissement.
2 avril JOS. PAQUIN.

PORK, de différentes qualités, à vendre par
24 mars STETSON & AVERY.

LE capitaine et les consignataires du brick anglais Nimrod, donnent avis par le présent qu'ils ne seront pas responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage. 28 mars

RIZ.—110 tierçons RIZ de Porto-Rico, reçus par la goëlette Comet, à vendre par
6 mars WM. G. HEWES, rue du C.

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
8 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

MÉLASSE.—39 tierçons de premier ordre, reçus par le bateau-à-vapeur Volant, à vendre par
TOURNÉ & BECKWITH,
17 fév nouvelle levée, no. 15.

HIDES.—900 heavy beef hides, suitable for the Western market, for sale by
mar 8 STETSON & AVERY, 31 Camp st.

GUILLAUME a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans ainsi que les étrangers, qu'à commencer de dimanche prochain, 11 mars, il sera lui-même à sa maison du lac, et qu'il donnera à déjeûner et à dîner, en attendant l'ouverture générale qui est très-prochaine, laquelle sera annoncée dans tous les journaux ; il espère que l'indulgence du public, qui a pu s'effacer un instant, dans l'attente d'un mieux qui n'a jamais été [ne pouvant faire différemment, la maison n'étant pas finie,] le dédommagera des peines et fatigues qu'il se donnera pour satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur patronnage.

Il prie les personnes auxquelles il avait annoncé que sa maison serait ouverte le premier mars, de l'excuser, vu que ce n'est pas sa faute si elle n'est pas finie ; il croyait d'après la parole qu'on lui en avait donnée pouvoir de même donner la sienne avec certitude, mais il s'est trompé, néanmoins il fera avec plaisir tout ce qu'il pourra pour que l'on trouve chez lui l'utile et l'agréable.
7 mars—40 GUILLAUME.

CHAPEAUX BLANCS, SOULIERS, &c.—Rue de la Levée, No. 89. MALCOM M'CALLUM a reçu par le navire Geole, capitaine Warsaw, un joli assortiment de CHAPEAUX blancs de différentes formes et qualités ; aussi, de jolis ESCARPINS, SOULIERS ET BRODEQUINS. 6 mars

EN débarquement du Lise et Ambos, venant de Bordeaux.

10 balles couvertures 3 points : 12 barriques vin rouge, vieux, St. Estèphe ; 24 tierçons [illegible], blanc, qualité supérieure ; 21 caisses grand vin, château Laffitte ; 46 do. grand-vin, château Léorille ; 6 tierçons vin blanc, Haut Barsac, à vendre par
21 fév T. NICOLET & CO.

VENTES PAR LE MARSHAL.

N. Durel vs. F. D. Victorin.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente jeudi 19 d'avril, à 4 heures sur les lieux, rue d'Orléans, entre Bourbon et Royale, le fond d'un café, un billard et ses lampes, 2 glasses, plusieurs tableaux, 18 chaises et 5 tables, saisis dans l'affaire ci-dessus.
7 avril L. DAUNOY, Marshal.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 21 avril, à midi, à la Bourse, un NEGRE nommé Henry, saisi dans les affaires de John Wright & Co. et Wm. Oxcon.

Cette criée étant la seconde et dernière, cet esclave sera vendu au plus offrant enchérisseur, à douze mois de crédit, du jour de la vente, avec intérêt de cinq pour cent, avec sécurité sur l'esclave, conformément à la loi passée à cet effet.
6 avril L. DAUNOY, marshal.

L. C. Hutchinson vs. S. Briant.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 14 avril, à 4 heures, au Principal, 2 Bois-de-Lits, 8 Chaudières, unlit de Pais et 3 Jalousies. L. DAUNOY,
4 avril marshal.

Simon Bohom vs. Joseph Magloire.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 14 avril, à midi, à la Bourse, une Jument noire, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
4 avril marshal.

Archer O'Neal vs. Warren, alias Caddy.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 16 avril, à 4 heures, au Principal, deux Tables, une Glace, un Sopha, une Psychée, une Armoire, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
4 avril marshal.

Joseph Adams vs. M. W. Becker.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente jeudi 12 avril, à 4 heures, dans la bâtisse de Walden, rue Tchoupitoulas, 3 tables à manger, 3 bois de lits, un armoir et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus.
31 mars L. DAUNOY, marshal.

C. Adams vs. Wm. Carper.

EN vertu d'un writ fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 9 avril prochain, à 4 heures, encoignure St. Joseph et Nouvelle Levée, une Roue de Tourneur, en fer fondu, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
27 mars marshal.

G. Handly vs. Alloway.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 10 avril, à 4 heures au Principal, une quantité de meubles telle que matelas, bois de lits, batterie de cuisine, &c. &c., saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
26 mars marshal.

ART CURIEUX

De filer le verre en fusion et de Souffler toute espèce de Figures et d'Ornemens.

RUE DE CHARTRES, No. 115.

Au dessus du magasin de bijouterie de Mr. Mah.

MR. FINN

ANNONCE respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe ; il peut assurer aux personnes disposées à favoriser les beaux-arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie *pour former instanément des* figures ou des animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure.—Les diverses productions de l'artiste sont à vendre ; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une amie.

Prix d'entrée.—Cinquante cents, enfans moitié prix. Les billets pour les entrées par abonnement ne peuvent se transférer.

Le salon est ouvert de 10 heures du matin à 2 de l'après midi et de 3 à 9 du soir. 19 jan.—4m.

D'Importation récente à vendre par

P. ROMAIN,

RUE DE CHARTRES Nos. 97 & 182.

UN grand assortiment de parfumeries de premier choix, consistant en crême d'amande amère, savon cosmétique d'amande amère, savon à la rose, à la violette, au musc, pommade, crême de Perse, crême de limaçon, opiat, eau de Cologne véritable, eau de Lavande à la rose, ambrée &c.

Aussi—Bretelles en gomme élastique, do. en soie, en coton &c., cols pour hommes de toutes sortes, Bustes et perruques pour exercer les coiffeuses, ainsi que peignes de toutes les qualités ; canifs, rasoirs, ciseaux fins &c. 15 fév.

ARDOISES A VENDRE.—A bord du Niagara, venant de Liverpool, 3,800 Ardoises 24 × 12 ; 6,000 dito 22 × sur 11 ; 6,300 dito 20 × sur 10 ; 3,600 dito 16 × 9. A vendre par
22 mars THEOD. NICOLET & CO.

PENSION BOURGEOISE.

UNE famille respectable de cette ville, demeurant dans un des meilleurs quartiers de la ville, désirerait prendre cinq ou six pensionnaires décents. S'adresser rue Condé, No. 47.

N. B. Il y a des chambres garnies à louer.
27 mars—7

MAQUEREAU & SAVON, 76 barils No. 1, 29 do. No. 2, et 200 demi caisses savon en débarquement, et à vendre par
30 mars LINCOLN & GREEN.

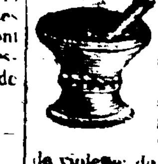

Le soussigné vient de recevoir par le brick Authentic, et le navire Emma Elize, de Bordeaux, les articles suivants, qu'il vendra à des prix modérés, savoir,

Sangsues choisies, à 50 et 62 [illegible] ; seringues à soi-même et seringues d'enfans ; bassins garnis en cuir ; [illegible] de pavots choisis ; fleurs de coquelicot, do. de violette ; do. de guimauve, do. de mauve, do. de bourrache ; do. de tilleul ; pois d'Iris [illegible], &c. en pharmaphie, d'importation antérieure, 50 [illegible] bouchons de fioles, superfins ; gomme arabique de Turquie ; eau de Cologne, 1re. qualité ; pâte pectorale de Reynauld, par boîtes et par douzaines, &c. &c.
7 mars FORESTIER, pharmacien.

AVIS

Aux amateurs de Harpe.

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou moucheté et à soupape, de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Aussi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, de Xavier des Argus ; de plus, plusieurs [illegible] de [illegible] complets.

LEPAGE,
Professeur de musique,
4 [illegible]—3m rue Ste. Anne, No. [illegible].

Mr. CHAPMAN.

ACADÉMIE D'ÉCRITURE,

Rue du Canal, No. 45;

OU l'on enseigne *l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.*—Sa méthode pour l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames* et aux messieurs de tout âge—"et c'est la seule méthode (*dit l'Institut d'Albany*) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons."—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi ; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à cet établissement.

Pour les renseignemens s'adresser à MM. J. Hagan, Nathaniel Dick, rév. C. W. Hall, J. Jaudon, A. Hennen, rév. F. Clapp, J. A. B. Morton, général Wm. L. Robeson, et Isaac T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écriture, soit simples, soit ornées. 27 [illegible]

CUIRS SECS, à vendre par
20 mars YORKE, MACALESTER & CO.

PEAUX DE CHEVREUIL rasées, à vendre par
5 avril J. MAGER.